AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

24 novembre 2016

Obligations en matière de communication et d'information financière : l'AMF publie un vade-mecum de sa doctrine pour les PME et les ETI

La communication financière des sociétés cotées est réglementée à différents niveaux : directive Transparence, directive Abus de marché, normes comptables, règlement général de l'AMF, doctrine de l'AMF, etc. Consciente des difficultés parfois rencontrées par les PME et les ETI pour s'y retrouver, l'AMF publie un vade-mecum de sa doctrine sur le sujet. Véritable guide pratique, il rassemble les principales règles en matière de communication et d'information financière des sociétés cotées.

Après avoir rappelé la définition et la portée des différents types de documents de doctrine de l'AMF, le vade-mecum passe en revue les grands thèmes suivants :

- les principes d'information et de communication financière ;
- le principe de l'information privilégiée et la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants ;
- les informations communiquées par les dirigeants et les actionnaires ;
- les interventions sur les titres et les sujets de marché ;
- la gouvernance ;

— les informations comptables IFRS.

En savoir plus

↘ Vade-mecum de la doctrine de l'AMF à destination des valeurs moyennes

Mots clés PME-ETI

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

INFO PÉRIODIQUE & PERMANENTE

06 mars 2019

Information périodique : l'AMF met à jour son guide

ACTUALITÉ

INFO PÉRIODIQUE & PERMANENTE

18 janvier 2018

De nouvelles obligations d'information périodique

ACTUALITÉ

INFO PÉRIODIQUE & PERMANENTE

03 novembre 2016

Arrêté des comptes 2016 : publication des recommandations de l'AMF

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02